

CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH, le conseiller pédagogique est nommé au sein de l'équipe ASH.

Il exerce une mission départementale.

L'IEN conseillère technique ASH a pour mission de mettre en œuvre la politique d'éducation inclusive dans le département.

Quelques éléments d'ordre contextuel (rentrée 2017-2018)

- Les personnels
218 postes :
 - 173 postes d'enseignants ;
 - 22 postes de psychologues scolaires ;
 - 8 postes de directeurs adjoints chargés de SEGPA
 - 5 postes au sein de l'équipe départementale ASH (dont 4 postes de conseillers pédagogiques)
 - 10 postes d'enseignants chargés d'assurer les remplacements dans l'ASH.
 - Les structures et les dispositifs
 - 10 SEGPA
 - 20 ULIS de collège et 2 ULIS de LP
 - des établissements et services médico-sociaux et de santé : 1 IME DI/PH/TED 93 places, 1 SESSAD DI/PH/TED 169 places, 1 SESSAD-ITEP 32 places, 1 SAAAIS-SSEFIS 79 places, un dispositif innovant d'accueil temporaire (DIAT) 60 places
 - un centre pénitentiaire et deux dispositifs relevant de la PJJ.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Le conseiller pédagogique ASH assure, en étroite liaison avec l'IEN conseillère technique ASH :

- **l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de formation initiale et continue et l'accompagnement des enseignants sur le terrain**
 - participation à l'élaboration des plans de formation ;
 - animation d'actions de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants et de la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ;
 - accompagnement des enseignants sur le terrain, l'accent étant porté sur les enseignants contractuels et les enseignants préparant le CAPPEI.
- **des missions complémentaires réparties entre les différents conseillers pédagogiques, l'équipe ASH disposant de quatre postes**
 - Accompagnement des réponses apportées aux élèves à besoins éducatifs particuliers**
 - ULIS école, collège, lycée ;
 - secteur médico-social ;
 - centre pénitentiaire ;
 - dispositifs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
 - enseignement général et professionnel adapté (EGPA)

Affectation des élèves dans les dispositifs en lien avec les inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré (ULIS école), les chefs d'établissement et la division de la vie scolaire (ULIS collège, lycée, enseignement général et professionnel adapté).

Coordination de la commission départementale d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (CDOEA)

- information/conseil auprès des familles et des professionnels de l'éducation nationale ;
- conception d'outils ;
- instruction des dossiers : réception des demandes d'orientation, constitution des dossiers, etc ;
- préparation des réunions des sous-commissions chargées de l'examen des dossiers et des réunions de la CDOEA ;
- rédaction des procès-verbaux.

Organisation du Certificat de formation générale (CFG)

- conception des sujets d'examen ;
- composition des commissions d'examen et organisation du calendrier en liaison avec la division des examens et concours (DEC) ;
- rédaction des rapports de jury.

Gestion de l'aide humaine

- recrutement des accompagnants d'élève(s) en situation de handicap en lien avec la division des personnels contractuels (DPC) ;
- organisation de leur service en étroite liaison avec les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, les chefs d'établissement ou directeurs d'école ;
- conception et mise en œuvre du plan de formation ;
- suivi régulier sur le terrain ;
- évaluation.

Gestion du matériel pédagogique adapté

- évaluation des besoins en matériel pédagogique adapté ;
- gestion du stock ;
- préparation et réception des commandes ;
- attribution auprès des élèves en situation de handicap ;
- suivi.

Mise à jour régulière du tableau de bord ASH en lien avec l'instituteur animateur informatique (IAI) ASH

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- diplôme d'enseignant spécialisé (CAPSAIS, CAAIS, CAPA-SH), toute option ;
- certification d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Compétences attendues

L'enseignant nommé sur le poste montre :

- une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation ;
- un sens accru des responsabilités ;
- le sens de la communication ;
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse ;
- la capacité à travailler en équipe ;
- la capacité à développer des partenariats et à fédérer les acteurs concernés ;
- une bonne maîtrise du numérique : traitement de texte, excel, bases de données, messagerie électronique.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience dans l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).
Expérience dans le domaine de la formation.

CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur (division des personnels 1^{er} degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et un inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD) ou un conseiller pédagogique.

REMARQUES

Durée de travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspectrice de l'éducation conseillère technique ASH en concertation avec le conseiller pédagogique.

Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Permis B et véhicule nécessaires.